

« Le 5<sup>e</sup> lanciers quittera Rohrbach pour se porter dans « la direction d'Obergailbach, où il se ralliera avec les « troupes qui seront à sa gauche.

« Le 3<sup>e</sup> lanciers se rendra à la ferme de Visling et de là « à Bliesbrücken, puis à Rheinheim, où il traversera la « Blies. De Rheinheim, il s'avancera jusque sur les hau- « teurs qui dominent Gersheim, à droite.

« *Première division.* Le 61<sup>e</sup> quittera la ferme de Visling « à trois heures et demie, ira à Bliesbrücken, puis à « Rheinheim, où il attendra les lanciers, les laissera pas- « ser en avant, et les appuiera en se portant à 1 ou 2 kilo- « mètres au nord de Rheinheim. Un bataillon restera « comme réserve à Bliesbrücken. Le colonel Flogny, avec « l'escadron de hussards de la 1<sup>re</sup> division et l'escadron « du 12<sup>e</sup> chasseurs, prendra la route de Frauenberg, tra- « versera le village, suivra la route de Deux-Ponts et « poussera sa tête de colonne jusqu'à Bebelsheim.

« Une brigade de la division Goze se rendra à Frauen- « berg. Un de ses régiments traversera la Blies, ira pren- « dre position sur le plateau qui domine le village, à « 2 kilomètres au nord. Ce détachement aura une batterie « avec lui. L'avant-garde de ce détachement (au moins un « bataillon) sera poussée en avant du bois de Neuwieder- « wald.

« Le reste de la brigade et une batterie prendront posi- « tion sur les hauteurs qui dominent la rive gauche de la « Blies.

« L'autre brigade se portera sur la rive gauche de la « Blies, au-dessus de Bliesguerschwiller. Elle aura avec « elle la 3<sup>e</sup> batterie de la division.

« Elle ne passera point la Blies.

« *Deuxième division.* La brigade Maussion, précédée « de l'escadron divisionnaire, prendra position au-dessus « d'Auersmacher (l'infanterie passera par le pont du che- « min de fer, l'artillerie et la cavalerie traverseront la Blies « sur le pont de bateaux près du confluent). Cette brigade,

« après s'être déployée, et une fois le village d'Auersma- « cher reconnu, se portera en avant, et ira prendre posi- « tion sur le plateau qui s'étend de la Blies à la Sarre, « entre Bliesguerschwiller et Kleinblittersdorf.

« Le général fera reconnaître, par la cavalerie division- « naire appuyée par de l'infanterie, le village de Rausch- « bach et le point de Windringen, sur le chemin de « Fechingen, au nord.

« La brigade Lapasset ne traversera pas la Sarre, et ira « prendre position face à cette rivière, au nord de Gross- « blittersdorf, sur les hauteurs, pour protéger le mou- « vement de la 2<sup>e</sup> brigade sur la rive droite de la Sarre. « Cette brigade commencera son mouvement à quatre « heures, et sera soutenue par une batterie qui lui sera « envoyée dès ce soir.

« Ces divers mouvements se feront de façon que toutes « les têtes de colonnes arrivent, autant que possible, à « sept heures, et non avant, à leur position extrême.

« L'artillerie de réserve (batteries de combat) suivra le « mouvement de la brigade Maussion, en ne passant le « pont de la Blies qu'après l'ambulance divisionnaire de « la 2<sup>e</sup> division.

« La compagnie du génie de réserve restera à la tête du « pont de bateaux de la Blies. Le génie marchera avec ses « outils.

« Les ambulances marcheront avec leur division.

« Les bagages des corps, chargés, resteront dans le « camp avec une garde.

« Les bagages de la brigade Maussion seront parqués à « Welferding.

« Le général en chef autorise pour la journée une voi- « ture par officier général et une voiture par régiment.

« Les bagages ne se mettront en route que sur un ordre « du général en chef, et dans le cas où, par suite de la « présence de l'ennemi, les troupes resteraient en posi- « tion.

« Le 11<sup>e</sup> de ligne laissera un bataillon à Sarreguemines,  
« trois compagnies au grand parc d'artillerie, fournissant  
« un poste au pont de bateaux sur la Sarre, trois compa-  
« gnies au pont de pierre en ville, détachant un poste au  
« pont de bateaux de la Blies, sur la rive gauche.

« La prévôté se tiendra prête à marcher avec les  
« bagages.

« Le train régulier sera paré sans atteler et prêt à  
« marcher.

« Le convoi auxiliaire ne marchera pas.

« Dans tous ces mouvements, laisser toujours libre la  
« moitié des rues et des routes, afin que la circulation  
« puisse être maintenue et que les ordres puissent être  
« communiqués.

« La brigade Maussion détachera un demi-bataillon à  
« l'artillerie de réserve, lequel passera au pont du che-  
« min de fer avec la brigade, et rejoindra cette artillerie  
« au nord du pont de bateaux de la Blies (1). »

**Observations.** — La première impression que laisse la lecture de cet ordre, c'est qu'il est établi avec soin et méthode; mais qu'on ne peut saisir de suite ni l'ensemble, ni la portée du mouvement. Cela tient aux nombreux détails qu'il renferme.

Pour le mettre à exécution, chacun des chefs qui le recevra sera obligé de négliger les prescriptions du voisin pour ne s'attacher qu'aux siennes propres.

Il lui faudra ensuite limiter son zèle à la transmission exacte des indications qui lui sont adressées et qui définissent la tâche de la plupart de ses subalternes, puis au contrôle qu'il exercera sur leur exécution. Mais il n'aura aucun effort à faire pour parer à l'imprévu des situations;

(1) Campagne de 1870. Historique du 5<sup>e</sup> corps. *Archives historiques du Dépôt de la guerre.*

et, en présence de circonstances inattendues, dans le cas de rencontre avec l'ennemi, par exemple, il sera naturellement porté à en référer au supérieur qui a déjà tout ordonné et à provoquer de nouvelles instructions. Il n'aura plus, au moment décisif, la résolution et la hardiesse qui lui seraient nécessaires. Cet ordre de marche supprime donc l'initiative dans les rangs élevés de la hiérarchie au moment où, dans les armées modernes, elle est devenue la première garantie du succès.

Au point de vue tactique, il est à noter que l'exploration prescrite à la cavalerie ne va pas au delà de 8 kilomètres, alors que l'ennemi envoie le gros de ses divisions de cavalerie à 24 kilomètres au moins, et ses escadrons d'éclaireurs à 35 ou 40 kilomètres.

Cette simple comparaison des limites d'exploration suffit à montrer que la reconnaissance du 5<sup>e</sup> corps d'armée, le 2 août 1870, ne pouvait aboutir.

Dans cette même campagne, les ordres de marche prussiens ont un caractère différent.

Les chefs des armées allemandes semblent s'être inspirés des campagnes du premier Empire et y avoir ajouté, avec un respect absolu pour l'initiative des généraux, une largeur de vues qui leur laisse la liberté d'action la plus grande.

**3<sup>o</sup> Ordres de marche allemands en 1870.** — L'ordre de marche adressé le 9 août 1870 par le feld-maréchal de Moltke, aux trois armées qu'il dirigeait, a été maintes fois cité. Il n'y a donc pas à le reproduire, il suffira de le résumer.

Cet ordre indique :

- 1<sup>o</sup> La position présumée de l'ennemi;
- 2<sup>o</sup> La direction générale de la marche du groupe d'armées;
- 3<sup>o</sup> Les routes affectées à chacune d'elles;

4° Les prescriptions d'ensemble pour la portée de l'exploration en avant du front, et les soutiens à donner aux divisions de cavalerie;

5° Des recommandations spéciales.

Cet ordre est donc aussi court que possible. Après l'avoir reçu, le commandant en chef de la II<sup>e</sup> armée adressa à son tour, à ses corps d'armée, un ordre qui prescrivait :

« Au III<sup>e</sup> corps, de se porter le 11 à Faulquemont, son avant-garde réglant sa marche d'après celle de la cavalerie qu'elle est chargée de soutenir.

« Au IX<sup>e</sup> corps, d'atteindre, avec ses têtes de colonne, Bening-les-Saint-Avold et Merlebach, sa gauche à Sarrebruck.

« Au IV<sup>e</sup> corps, d'occuper : avec sa tête, Harskirchen ; avec le gros, Saar-Union ; avec son avant-garde, la ligne Altwiller-Münster-Marimont-la-Haute, sa cavalerie explorant le terrain au sud de Saar-Union, dans la direction de Fenestrang.

« Au X<sup>e</sup> corps, de pousser son avant-garde vers Gros-Tenquin et Landroff, la tête du gros à Hellimer, la gauche à Puttelange.

« A la garde, de porter ses têtes de colonne à Insming, sa gauche à Sarralbe.

« Au XII<sup>e</sup> corps, de passer la Sarre et la Blies et de rester sur la rive gauche de la Sarre, ses têtes de colonnes à Metzting, Dibling, et poussées au besoin jusqu'à Woustwiller. »

Cet ordre n'indiquait à son tour aux divers corps d'armée que les gîtes d'étapes de leurs principales fractions. Ceux-ci le transmettaient aux généraux divisionnaires et aux chefs de service, en limitant de même les indications à l'action d'ensemble de l'unité à laquelle il était adressé.

Le commandant du IX<sup>e</sup> corps d'armée, par exemple, formulait l'ordre suivant :

Quartier général de Sarrebruck, le 10 août 1870.

« Le corps d'armée prendra demain la grande route de Paris.

« La 18<sup>e</sup> division s'avancera jusqu'à Merlebach et Bening-les-Saint-Avold.

« Elle occupera les villages de....., état-major de la division à Merlebach. L'artillerie de corps se portera à..... La 25<sup>e</sup> division ira occuper les villages de..... Elle pourra se servir du pont de Saint-Arnual et donnera des ordres pour sa destruction. Les pionniers iront ensuite cantonner dans son rayon.

« Les trains viendront à Stiring-Wendel. Quartier général du corps d'armée à Forbach.

« Pour éviter les malentendus, on rappelle que le corps d'armée peut s'étendre à droite de la route de Paris jusqu'à un quart de mille (1850 mètres) seulement ; à gauche, jusqu'à un demi-mille (3 kilom. 700). Cette prescription sera rigoureusement observée pour les réquisitions. Celles-ci seront toujours dirigées par un officier, et, autant que possible, par un employé de l'administration. On donnera toujours des reçus pour les réquisitions, quand on en demandera.

« Suivent quelques indications relatives aux distributions.

« Signé : DE MANSTEIN. »

Ainsi, l'ordre de marche du corps d'armée ne contenait aucune prescription sur les distances, les routes à suivre, ou les dispositifs de marche. Il se résumait ainsi :

- 1° Direction générale de la marche ;
- 2° Indication du cantonnement des grandes unités ;
- 3° Recommandations spéciales.

Enfin, le commandant d'une des divisions, la 25<sup>e</sup>, transmettait cet ordre à son tour sous la forme suivante :

« État-major de la division. Saint-Jean, le 10 août 1870.

« La division franchira demain la Sarre sur deux ponts.  
« La 49<sup>e</sup> brigade aura sa tête rassemblée, à sept heures  
« du matin, sur la place du marché de Saint-Jean, devant  
« le Vieux-Pont, prête à rompre.

« La 25<sup>e</sup> brigade de cavalerie, puis les batteries divisionnaires suivront la 49<sup>e</sup> brigade.

« La 50<sup>e</sup> brigade d'infanterie partira également à sept heures du matin et passera par le pont de Saint-Arnual.  
« Après son passage, la compagnie de pionniers détruira le pont et ira cantonner à la verrerie Sophie. Les voitures de munitions, d'ambulances, de bagages, et les chevaux de main, suivront seuls les troupes.

« Les autres voitures du convoi marcheront à leur rang dans leurs colonnes respectives.

« Chaque brigade commandera demain un officier monté pour la surveillance des bagages.

« Les convois et les trains rompront à sept heures et passeront par Sarrebruck pour se rendre dans leurs cantonnements.

« Signé : P<sup>ce</sup> LOUIS DE HESSE. »

Un tableau de dislocation (cantonnements) accompagnait cet ordre.

C'est donc dans les ordres de marche des divisions que se trouvent les premiers détails d'exécution, et encore ne concernent-ils que l'unité (brigade ou groupe d'artillerie) à laquelle ils s'adressent.

L'initiative de chaque chef subalterne reste ainsi entière. En résumé, l'ordre de marche de la 25<sup>e</sup> division ne contenait que les indications ci-après :

- 1<sup>o</sup> Portée générale du mouvement;
- 2<sup>o</sup> Heure de départ et point de rassemblement de la tête de colonne;
- 3<sup>o</sup> Place des unités constitutives de la division dans la

colonne, brigade d'infanterie, brigade de cavalerie (par exception), groupe d'artillerie, train, convoi. Les gîtes d'étapes formaient une indication à part.

Il est à remarquer que dans l'armée allemande tous les corps d'armée n'agissaient pas de même.

Le commandat du V<sup>e</sup> corps, par exemple, donnait à ses troupes, le 3 août 1870, à la veille de franchir la frontière, un ordre de marche divisé en deux parties. L'une contenait un dispositif de marche normal pour la marche du corps d'armée sur une seule route. L'autre renfermait les prescriptions relatives à la marche du lendemain.

A partir de ce jour, le commandant du corps d'armée ne devait plus envoyer à ses troupes que des itinéraires.

En résumé, les ordres de marche des Allemands en 1870 se rapprochent sensiblement de ceux des campagnes du premier Empire.

Ils sont peut-être plus précis, ce qui semble nécessaire avec des masses aussi considérables et avec une variété de services aussi grande.

Mais tous ces ordres sont caractérisés par ce fait, qu'au point de vue des opérations, ils respectent l'initiative des chefs qui les reçoivent et ne contiennent généralement aucun détail sur les unités inférieures.

C'est dans cette particularité, c'est dans cet usage consacré par la tradition et sanctionné par l'expérience, c'est aussi dans l'esprit qui anime le corps des officiers allemands, qu'il faut chercher le secret de cet ensemble de volontés que nous voyons, en 1866 et en 1870, concourir individuellement, avec une résolution et une ardeur qui ne se démentent jamais, au but commun tracé à leurs efforts.

On pourrait en conclure que les ordres de marche destinés aux armées ou aux grandes unités doivent préciser le but de l'opération, les directions, les cantonnements et le mode d'entretien des troupes; que les dispositifs doivent être arrêtés d'avance et que l'initiative de chaque chef

doit être laissée entière en ce qui concerne les fractions sous ses ordres.

Il nous reste maintenant à étudier ces dispositifs.

#### V. — Dispositifs de marche.

Pour terminer l'étude des marches d'armées, il y aurait à rechercher les conditions qui précisent l'étendue des fronts et des zones de marche, les formations de marche, et les moyens de protéger ces mouvements.

Ces conditions sont aussi variables que les événements qui les font naître. Comme eux, elles sont soumises à la loi générale de l'imprévu. Elles reposent cependant sur ce principe dicté par l'expérience, en vertu duquel les armées se dispersent pour vivre loin de l'ennemi et se concentrent pour combattre quand il est rapproché.

Dans quelle mesure ce principe est-il applicable en campagne aujourd'hui ?

L'étude des faits peut seule nous l'apprendre.

Le passé n'offre pas, à cet égard, de règles plus absolues que le présent, mais simplement des principes généraux dont l'application varie suivant les cas, et dont les grands hommes de guerre ne se sont jamais écartés.

Le 12 janvier 1806, Napoléon, ayant à donner des conseils à son frère Joseph sur les marches qu'il allait entreprendre avec trois corps d'armée, à travers l'Italie, pour aller conquérir son royaume de Naples, lui résuma en ces termes les principes à suivre :

« Je vous réitère de ne point diviser vos forces ; que toute votre armée passe l'Apennin et que vos trois corps d'armée soient dirigés droit sur Naples et disposés pour se réunir en un jour sur un champ de bataille. »

Cette règle est toujours vraie. Aujourd'hui, comme alors, elle est la base des combinaisons de marche. Mais quand elle s'applique à des armées de cinq et six corps, à

des groupes de deux ou trois armées, elle se heurte à des difficultés nouvelles.

Pour être concentrée en un jour, une armée de cinq corps, avec deux divisions de cavalerie, forte de 150,000 à 180,000 hommes, exigera, comme on l'a déjà vu, un front qui ne doit pas dépasser le double d'une marche de corps d'armée, et une profondeur qui lui soit égale. En adoptant, pour la marche d'un corps d'armée, le chiffre moyen de 22 kilomètres, il lui faudra donc un front de 44 kilomètres et une profondeur de 22 kilomètres. Or, un corps d'armée, sans paires ni convois, occupe déjà, en colonne, une longueur de 20 à 21 kilomètres. Pour appliquer les principes de Napoléon, il faudrait donc que chaque corps d'armée puisse disposer d'une route et que ces cinq routes ne fussent pas éloignées de plus de 8 kilomètres en moyenne.

Ces conditions sont difficiles à réaliser, mais elles se trouvent, et, en Europe, on peut assez souvent utiliser cinq routes sur des fronts de 10 à 12 lieues (40 à 48 kilomètres). Il ne sera donc pas impossible, pour une armée, de s'étendre ainsi.

L'expérience démontre que, pour sa sécurité, elle devra le faire uniquement dans les cas fort rares où elle n'aura absolument rien à redouter de l'ennemi. Presque toujours, pour assurer sa concentration dans les délais voulus, elle sera forcée de former deux échelons, à une demi-journée de marche l'un de l'autre, avec trois corps en première ligne et deux en seconde.

Du reste, l'étude des faits peut seule donner, à cet égard, des notions pratiques.

Voyons d'abord les théories en vigueur pendant les guerres de la République et de l'Empire. Après les exemples déjà cités, un seul suffira sans doute pour faire ressortir l'oubli ou l'application des principes.

1<sup>o</sup> Campagne de Moreau en 1800 sur le Danube. — Le 10 mai 1800, après le combat de Biberach, le feld-maré-